

La bibliothèque du citoyen

Jean-Louis Quermonne

L'Union européenne
dans le temps long

Préface de Jacques Delors



SciencesPo.
Les Presses

Extrait de la publication

L'UNION EUROPÉENNE DANS LE TEMPS LONG

LA BIBLIOTHÈQUE
DU CITOYEN

Jean-Louis Quermonne

**L'UNION EUROPÉENNE
DANS LE TEMPS LONG**

Préface de Jacques Delors

PRESSES DE SCIENCES PO

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)

L'Union européenne dans le temps long / Jean-Louis Quermonne ; préface de Jacques Delors – Paris : Presses de Sciences Po, 2008 – (La Bibliothèque du citoyen).

ISBN 978-2-7246-1076-5

RAMEAU : Institutions européennes
 Fédéralisme : Pays de l'Union européenne
 Union européenne : Prévision
 Géopolitique : Pays de l'Union européenne
DEWEY : 341.23 : Organisations de l'Union européenne
 321.1 : Formes des États
Public concerné : Public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2008. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES

Préface

Nous devons au professeur Jean-Louis Quermonne quelques-uns des essais les plus brillants et les plus féconds sur l'histoire et le devenir de la construction européenne.

Dans le présent ouvrage, Jean-Louis Quermonne ne prend pas son parti à l'idée d'un déclin irréversible de l'objectif d'une Europe politique. Il s'y attaque avec cette connaissance précise et argumentée du passé de la construction européenne et avec les armes d'un constitutionnaliste et d'un politologue.

À cette fin-là, il traite de l'histoire de ces cinquante dernières années, en tire tous les enseignements et contribue à cet effort indispensable de mémoire et d'inventaire. Cette période, il l'assimile à un temps court pour le réveil et l'affirmation de l'Europe et nous invite à un voyage prospectif dans le temps long. Il rappelle, à cet égard, que le temps est l'allié des visionnaires et des réformateurs.

Raisonné en termes de temps long n'est pas, dans son esprit, une forme aristocratique de la fuite en avant. Mais c'est pour lui la nécessité de confronter cette Europe si riche de son passé historique avec les bouleversements entraînés par la mondialisation.

L'évidence est de son côté lorsqu'il affirme que chaque pays européen, fut-il le plus puissant, est relativement désarmé devant la montée des nouvelles puissances et les rapports de force engendrés par la promotion des pays émergents et les difficultés du leadership américain. Encore fallait-il le rappeler à un moment où la quête compréhensible de l'identité nationale et les tentatives de repli sur soi secouent nos vieilles nations.

Et nous sommes toujours, et pour des raisons changeantes avec l'évolution du monde, entre l'Europe de l'idéal et l'Europe de la nécessité.

Avant d'aborder le « penser loin » et le « comment faire », l'auteur se nourrit de l'expérience et rappelle les pas considérables franchis depuis cinquante ans. Des échecs et des réussites de cette période, il en tire d'utiles enseignements dont devraient se saisir nos responsables politiques, s'ils veulent aller au-delà des slogans et des effets d'annonce.

Car cette Europe dont parle Jean-Louis Quermonne est une Europe de chair et d'âme. Pour lui, les valeurs fondamentales qu'elle véhicule toujours, qu'elle promet plus rarement, sont la pièce d'identité de l'Europe. Certains de nos responsables n'ont pas voulu en entendre parler et pourtant... Notre Europe est là, plus consistante encore, avec l'élargissement à nos frères de l'Est, dont le patrimoine historique et culturel nous est indispensable, plus, nous est vital.

Avec cette grande Europe, unie dans sa riche diversité, nous pouvons forger notre avenir, sur un temps long.

Telle est l'utopie qui anime Jean-Louis Quermonne depuis les débuts de sa vie professionnelle et militante. Il a connu, comme nous tous, des moments d'exaltation, des périodes de déception, mais il n'a jamais posé le sac sur le bord de la route. Ce qui, au-delà de la haute compétence de ses recherches, qualifie un homme et l'autorise à parler haut.

Car après ce survol prospectif, il en revient à l'impératif technique : comment progresser au-delà de la querelle – devenue improductive – entre l'approche intergouvernementale (ou la confédération) et l'approche fédérale.

Pour ce faire, il invite le lecteur à entrer dans le processus décisionnel, avec sérieux et en tenant compte des enseignements du passé. Il constate le recul de la méthode dite communautaire dont la bonne application a pourtant coïncidé avec les progrès les plus incontestés de la construction européenne. Le recul de cette méthode a entraîné une complexité accrue des processus d'élaboration de la décision, de la décision elle-même et de son exécution. Il est aussi une des raisons du malaise des opinions politiques, faute de simplicité et de clarté. Et pourtant, on ne peut pas dire que la Convention, pas plus que le traité de Lisbonne n'en ont éliminé toutes les conséquences néfastes, ni proposé des solutions réalistes et efficaces.

Jean-Louis Quermonne plaide depuis toujours et sans se lasser pour cette simplification, élément clé d'un fonctionnement démocratique et d'une compréhension des opinions publiques. Comme il le rappelle dans le chapitre 8, l'Union est en quête d'institutions légitimes et efficaces, aptes

à satisfaire cette quête impérative de synergie entre les deux fondements de cette légitimité : les États-nations et les institutions communautaires (dont, en premier lieu, le Parlement européen élu au suffrage universel, la Commission et son monopole de droit d'initiative et la Cour de justice). Lassé et même irrité par les faux débats sur la supranationalité, notre auteur innove en cherchant les bases d'une « puissance publique européenne » qui ne serait pas la reproduction au niveau européen du concept de l'État national, mais une institution capable d'agir et de peser dans les domaines où les États membres auraient convenu d'exercer en commun leur souveraineté. Ainsi, est ouverte une voie pleine de promesses pour ceux qui veulent dépasser les oppositions théoriques entre confédération d'États et État fédéral ou répliquer à tous les démagogues qui utilisent le réflexe national pour excuser leur impuissance ou susciter des réactions populistes.

C'est en pensant à ces risques de confusion et de blocage que j'avais lancé, il y a près de quinze ans, le concept de fédération des États-nations. Car ma conviction profonde est que les nations ne disparaîtront pas et d'ailleurs ne doivent pas s'effacer. Mais qu'en même temps, nous avons besoin d'inventer un mode de gestion multilatéral qui nous permette de bien poser les problèmes et d'y apporter des solutions. C'était, sous sa forme géniale, l'intuition de Jean Monnet et des pères de l'Europe.

Jean-Louis Quermonne reprend ce concept et l'approfondit, en s'appuyant sur les travaux vraiment innovants d'Olivier Beaud sur le fédéralisme. Là est une des propositions les plus pertinentes de cet ouvrage et qui redonne vigueur et espoir à l'idéal européen.

Puissent ces analyses et propositions redonner de l'authenticité et de la verdeur aux débats qui concernent non seulement l'avenir de l'Europe, mais aussi un patrimoine, une culture diverse et une idée de l'homme, de la société et de leurs destins.

Jacques Delors

L'Europe politique en quête d'une nouvelle donne

Il fallut plusieurs siècles pour clore la nostalgie de l'Empire romain, entretenue de Charlemagne à Charles Quint. Il faudra sans doute encore des décennies pour qu'à l'échelle du continent, l'Europe politique rencontre son destin. Entre les deux époques, des nations se sont formées, dont le concert fut rythmé par des alliances et par des guerres. Et leurs conquêtes leur ont donné l'illusion qu'elles s'identifiaient à la communauté internationale et à la civilisation.

Ainsi fut fondé l'Occident successivement sur les deux rives de l'Atlantique, sans jamais parvenir avant 1950 à édifier d'Europe politique autrement que passagèrement par la force. Organisée de façon précaire après la Première Guerre mondiale dans le cadre de la Société des Nations, dont en l'absence des États-Unis les États d'une Europe fragmentée furent les principales composantes, cette rive européenne de l'Occident fut diluée au lendemain de la seconde dans l'Organisation des Nations unies, où cependant la Grande-Bretagne et la France gardent un siège permanent au Conseil de sécurité. Et elle ne s'est affermie que progressivement par opposition au

communisme avec l'aide de l'Amérique, dans le cadre du traité de l'Atlantique-nord et de l'OTAN. Mais, sous commandement américain et dans le contexte de la guerre froide, l'Europe de l'Ouest coupée du reste du continent n'a pu y jouer qu'un rôle d'appoint. Et elle n'a réussi son redressement de façon décisive qu'en formant progressivement, à partir du Benelux et du couple franco-allemand, des Communautés génératrices de son intégration économique. Aussi, aura-t-il fallu attendre l'implosion de l'empire soviétique et la fin de la bipolarisation pour que se développe au seuil du XXI^e siècle un processus de mondialisation qui interpelle les États européens et leur offre enfin la chance de s'unifier politiquement d'Ouest en Est.

Un temps dominée par l'hyperpuissance des États-Unis, cette nouvelle donne se caractérise aujourd'hui à l'échelle du monde par l'émergence de grandes puissances asiatiques et latino-américaines et par le retour en force de la Russie. Ce qui pose désormais, dans toute son ampleur, la question de la place de l'Union européenne sur la scène internationale, dans un contexte marqué par le « rétrécissement de l'Occident ». Et ce qui la confronte au défi de devenir à son tour, mais sans prétendre former un super-État, une puissance politique, sa coupure en deux par le « rideau de fer » l'ayant privée pendant près d'un demi-siècle de toute perspective en ce sens.

Cette Europe n'est qu'une partie de cet Occident que l'on dit rétréci. Certes, elle est la plus ancienne, ce qui lui vaut de porter le titre d'« ancien continent », l'autre étant progressivement formée depuis 1492 des deux Amériques. Aussi, en est-elle le berceau. Mais pendant tout le temps de la guerre froide, elle a perdu son ancienne

prépondérance, et même sa marge de liberté... Et il aura fallu en 1945 la victoire des Nations unies et dès 1950 le génie de ses « pères fondateurs » pour préparer les étapes sans lesquelles n'aurait pu se produire la mutation qui lui permet aujourd'hui de constituer un espace public unifié.

Partagé pendant des siècles entre la souveraineté des États et la formation des empires, cet espace n'était apparu jusqu'alors que sous les traits d'un projet politique caressé à la faveur des rêves des conquérants ou des utopies des philosophes. Il ne constituait au Moyen Âge, dans le cadre de la chrétienté, qu'une « société civile » avant la lettre, dont témoigne l'avènement des monastères, des universités, des marchés et des villes, qui engendra l'épanouissement d'une culture dont Érasme fut la figure de proue¹. Plus tard, l'héritage judéo-chrétien, relayé par la philosophie des Lumières et par les mariages princiers, ne parvint pas à conférer à l'Europe l'unité politique récusée par les traités de Westphalie. Et, après les guerres napoléoniennes et au temps des conquêtes coloniales, l'institution du « Concert européen » n'offrira qu'un « trompe l'œil », incapable d'empêcher les rivalités et les conflits entre des États détenteurs, selon Max Weber, du monopole de la force légitime. Aussi, est-ce seulement après deux guerres mondiales, génératrices de crimes contre l'humanité, que la Déclaration Schuman du 9 mai 1950 marquera l'apparition d'une révolution diplomatique fondée sur l'abandon de l'esprit de revanche, la réconciliation des peuples et la recherche de la paix. Encore est-il que dans le contexte de l'opposition des deux blocs américain et soviétique, cette révolution ne

1. Jacques Le Goff, *L'Europe est-elle née au Moyen Âge ?*, Paris, Seuil, 2003.

parviendra d'abord à créer dans l'Europe de l'Ouest qu'un Marché commun, limité dans sa portée politique et privé d'ambition stratégique. Seul l'avènement de la mondialisation, quelles que soient les craintes qu'elle suscite parmi les peuples, permettra à l'Europe, si les circonstances s'y prêtent et si ses dirigeants le décident, de devenir une puissance politique unifiée apte à promouvoir la paix qu'elle a établie pour son compte sur son propre continent.

Sans doute, dès l'origine, le but politique de l'entreprise fut-il proclamé sans équivoque. En témoigne le projet de Communauté européenne du charbon et de l'acier appelé à rendre matériellement impossible toute nouvelle guerre entre les nations d'Europe occidentale et à promouvoir une société d'abondance. Mais l'échec du projet de Communauté européenne de défense et le détour du processus d'intégration par la Communauté économique établissant le Marché commun, assorti de son élargissement au Royaume-Uni, reportèrent longtemps l'échéance de l'union politique, malgré les tentatives respectives de Jean Monnet pour créer les États-Unis d'Europe et du général de Gaulle afin d'établir une Europe des États. Ce n'est que le traité de Maastricht en 1992 qui se réappropriera le projet, sans que ses auteurs aient pu le mener à bien, n'ayant pas réussi à mesurer sur le moment la portée du changement provoqué par la disparition de l'empire soviétique. Ainsi, la création d'une monnaie unique, l'institution progressive d'un espace de sécurité et de justice et l'amorce d'une politique étrangère et de sécurité commune n'en formeront que les premiers jalons. Mais la difficulté et la complexité de l'élargissement de l'Union européenne à l'Europe centrale et orientale, suivies de l'opposition entre

la « vieille » et la « nouvelle Europe » à l'occasion de la guerre d'Irak, en masqueront provisoirement l'extraordinaire réussite. Et malgré les travaux méritoires des deux Conventions réunies entre 1999 et 2003, l'abandon du projet de Traité constitutionnel européen établi en réponse à la Déclaration de Laeken suspendra encore l'avènement d'une Union européenne de plein exercice. L'avenir dira si ce n'est qu'un report ou s'il s'agit d'un échec.

Dans l'attente du sort qui sera réservé au traité de Lisbonne qui en reprend à son compte les principales dispositions, le propos de ce livre sera donc d'explorer la nouvelle donne du changement séculaire qui résulte pour l'avenir de l'Europe de la mondialisation et du retour au multilatéralisme. Ce qui reviendra à scruter cette mutation politique, économique, et peut-être culturelle, au rythme du « temps long », et à déceler de façon prospective l'opportunité qu'offre désormais la conjoncture à l'Europe d'accéder à la dimension politique. Sans doute, cette mutation – si elle s'opère ? – demandera-t-elle, du fait de l'accélération de l'histoire, moins de siècles qu'il n'en fallut pour constituer l'espace de la Méditerranée cher au grand historien Fernand Braudel¹. Car elle est d'un autre temps et d'un autre ordre. Mais, à l'échelle continentale, seule à même de permettre à l'Europe d'atteindre la taille critique nécessaire au succès de cette aventure, elle s'échelonnara obligatoirement sur un long processus, dont la deuxième moitié du xx^e siècle, qui est maintenant derrière nous, n'aura été que le premier acte.

1. Fernand Braudel, *La Méditerranée. L'espace et l'histoire*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2004.

Au stade actuel, l'Union européenne comporte encore des traits hétérogènes qui s'inscrivent dans une géométrie variable et en accroissent la complexité. En témoigne la devise retirée du Traité constitutionnel : « Unis dans la diversité. » Dès l'origine, en effet, l'unification s'est déroulée conformément au triptyque cher à Jacques Delors, fondé sur « la compétition qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit », sans jamais recourir à la contrainte. Certes l'absorption de l'« acquis communautaire » par les pays récemment libérés de l'emprise soviétique a obligé les peuples de ces États à beaucoup de sacrifices. Mais ce prix librement accepté n'a pas découragé les pays candidats qui ont porté en un demi-siècle le nombre des composantes de l'Union de six à vingt-sept. Et il ne semble pas dissuader aujourd'hui d'autres États, notamment dans les Balkans.

Par conséquent, la thèse qui sera développée dans ce livre tendra à associer le constat de la continuité politique du processus engagé le 9 mai 1950 par la Déclaration Schuman – sans quoi rien n'aurait pu se faire par la suite – à la reconnaissance du caractère stratégique de la rupture opérée par la chute du rideau de fer au début des années 1990, ainsi qu'à la poursuite d'un processus dont il serait vain de vouloir scruter la fin. Le préambule du traité de Rome, repris par le traité de Lisbonne sur l'Union européenne, ne parlait-il pas déjà d'une « union toujours plus étroite entre les peuples de l'Europe », sans en préciser l'échéance ?

Fondée sur une approche interdisciplinaire, cette recherche visera à dépasser les aléas conjoncturels, toujours précaires, qui conditionnent depuis plus de cinquante ans le déroulement

d'une mutation à la fois politique, économique et sociétale. Et, sans négliger la persistance du sentiment national, dont il ne saurait être question de mésestimer la légitimité, elle tendra à prendre en compte l'obsolescence des souverainetés étatiques pour évaluer les progrès d'une union singulière qui, affranchie des limites que lui imposait un monde bipolaire, se trouve à même de franchir d'autres étapes dans un cadre géographique renouvelé, pour peu qu'existe une volonté politique adéquate et que, malgré les crises inévitables, les circonstances s'y prêtent.

Car, contrairement à ce qui a été parfois avancé à propos d'un élargissement qui aurait dû réduire l'Union européenne à une simple zone de libre-échange, c'est maintenant que l'Europe se trouve en mesure, grâce à sa taille critique, de s'affirmer politiquement. Et ce qui n'était jusque-là qu'un projet est devenu une possibilité à la discrétion des hommes d'État et des peuples de l'Union. À moins que faute de leadership, la force même des choses, c'est-à-dire l'émergence de nouvelles grandes puissances génératrice d'un nouveau multilatéralisme, ne contraigne l'Europe à prendre au fil du temps une forme politique encore insoupçonnée¹. Sans doute ne sera-t-elle ni l'État fédéral dont rêvaient certains « pères fondateurs » sous le nom d'États-Unis d'Europe, ni l'Europe confédérale que proposait le général de Gaulle « de l'Atlantique à l'Oural ». Mais, dans le contexte de la globalisation à laquelle elle ne saurait échapper, rien ne devrait empêcher l'Union européenne de devenir un acteur politique qui, sans donner naissance à un super-État, engendre une authentique puissance publique d'un autre type.

1. Pierre Manent, *Enquête sur la démocratie*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2007, p. 214.

Le premier signe de cette nouvelle donne fut, sans qu'il ait alors été perçu comme tel, l'instant où les pays du G 7, réunis sous présidence française sitôt après la chute du rideau de fer, confièrent à la Commission européenne animée par Jacques Delors le soin d'élaborer et de gérer le programme PHARE destiné aux premiers pays d'Europe centrale et orientale appelés à recevoir une aide de l'Occident¹. Dès ce moment, malgré l'échec de la tentative d'instaurer en attendant l'élargissement communautaire la « grande confédération » conçue par François Mitterrand, il apparut évident que l'intégration européenne aurait vocation à s'étendre au continent ou devrait disparaître. D'ailleurs, dès 1953, Robert Schuman n'avait-il pas écrit : « nous devons faire l'Europe dans l'intérêt des peuples libres, mais aussi pour pouvoir y accueillir les peuples de l'Est » ? Et d'ajouter : « nous considérons comme partie intégrante de l'Europe vivante tous ceux qui ont le désir de nous rejoindre dans une communauté reconstituée² ». Aussi l'adhésion de dix nouveaux États, devenue effective le 1^{er} mai 2004 et suivie de deux autres en 2007, s'est-elle naturellement inscrite dans la continuité d'un processus engagé cinquante ans auparavant.

La distance qui sépare 1950 de 2004 ne fut donc qu'un « temps court » qui devra se prolonger longtemps encore avant d'atteindre son but. Et si la précipitation initiale du mouvement fut justifiée dans les années 1950 par la nécessité d'instaurer d'emblée sur les ruines de la

1. Florence Deloche-Gaudez, *Le Programme PHARE et l'ouverture à l'Est*, thèse, Institut d'études politiques de Paris, 1998 ; Jacques Rupnik *et al.*, *L'Union européenne : ouverture à l'Est*, Paris, PUF, 1994.

2. Robert Schuman, *France Forum*, 52, novembre 1953.

guerre, la paix et la réconciliation entre les peuples d'Europe occidentale, c'est le même objectif qui a été poursuivi un demi-siècle plus tard en direction de l'Europe centrale et orientale. Aussi, transposé sur la scène internationale, est-ce encore lui qui inspire aujourd'hui l'Union européenne, quand elle prescrit à la politique étrangère et de sécurité de promouvoir la paix et la prospérité à l'échelle planétaire. Elle tend déjà à s'y employer dans les Balkans et en Afrique avec des moyens limités. Par conséquent, l'on doit pouvoir considérer qu'entre l'Europe des Six et celle des Vingt-sept ou davantage, l'histoire ne retiendra qu'une différence de degré et non pas de nature. C'est la raison pour laquelle, sans solution de continuité, les deux Conventions successives, réunies lors du changement de millénaire, ont placé en exergue des nouveaux textes les valeurs permanentes de l'Europe, fondées sur le respect de la dignité humaine et la recherche de la paix, dont la Charte des droits fondamentaux exprime et actualise un patrimoine formé de la philosophie grecque et du message judéo-chrétien¹. À quoi s'ajoute l'idée de progrès, fondée sur l'avancée des sciences et des techniques, portée par la Renaissance et le siècle des Lumières, ainsi que celle de laïcité, garante des libertés de pensée, d'opinion et de religion.

Par conséquent, souscrivant au jugement porté par l'historien américain Tony Judt, selon lequel l'opposition entre capitalisme et communisme et la fracture qui en a résulté en Europe de 1945 à 1989 « étaient des accidents de l'histoire », laquelle

1. Joseph Ratzinger, *L'Europe de Benoît*, Les Plans, Parole et Silence, 2007.

« est en train de s'en débarrasser »¹, ce livre formulera trois hypothèses.

La première tient au fait que la Déclaration Schuman, en tant qu'acte fondateur suivi du processus communautaire, a conditionné la formation d'un espace économique, sans lequel il n'aurait pu se constituer ultérieurement d'espace politique. La seconde repose sur le constat que seul le « grand élargissement » de l'Union européenne pouvait lui conférer, grâce à la chute du rideau de fer, la taille critique l'autorisant à manifester sa différence par rapport au protecteur américain. La troisième consiste dans la prise de conscience de la mutation stratégique qu'opère la mondialisation et dans l'obligation qui pèse aujourd'hui sur l'Union européenne, si elle veut jouer un rôle sur la scène internationale, de devenir pleinement une union politique.

Reste à savoir si ses dirigeants auront la capacité de l'engager définitivement dans cette voie, malgré les aléas que son intégration n'a cessé de connaître depuis un quart de siècle. Sans mésestimer l'ampleur des progrès accomplis de traité en traité, l'évolution de l'Union européenne vers l'union politique n'est pas irréversible. Et malgré la prise de conscience du déclin de l'Occident et de l'affaiblissement des souverainetés nationales, il convient de s'inquiéter du raidissement des États membres tenant à la montée du populisme et du retour au nationalisme. D'où la nécessité de mesurer aujourd'hui à la fois les risques que cette restauration peut faire courir aux peuples européens et les chances que la poursuite du processus d'intégration en direction d'une fédération européenne d'États-nations pourrait leur procurer.

1. Tony Judt, *Après-guerre, une histoire de l'Europe depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 14.

Dans cette conjoncture, il faudra prendre garde d'écarter la passion au profit de la raison¹.

Cette approche prospective rejettera le discours codé des diplomates dont l'ambiguïté décourage le citoyen, ainsi que le préjugé eurosceptique dont le regard se tourne vers le passé. Et tout en visant à s'approprier la rigueur juridique propre à l'étude du droit communautaire, ainsi que les progrès accomplis à travers l'étude des politiques publiques par la science politique, elle tendra à s'inspirer du récent renouvellement des recherches universitaires sur le fédéralisme². Ce sera donc sans prétention, mais dans le souci du devoir qui s'impose à la génération issue de la Seconde Guerre mondiale de transmettre un message aux suivantes, que cet essai aura conscience d'aborder un sujet dont l'enjeu commande l'avenir de millions d'« hommes de bonne volonté ». Ce que Jean Monnet entendait déjà signifier en écrivant en tête de ses Mémoires : « nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes³ ». Or, ajoutent les promoteurs du Musée de l'Europe qui vient d'ouvrir à Bruxelles : « une civilisation ne se bâtit pas en une vie d'homme⁴ ». Il y faut du « temps long ».

1. Justine Lacroix, *Communautarisme versus libéralisme, quel modèle d'intégration politique ?*, Bruxelles, Presses de l'Université de Bruxelles, 2003.

2. Maurice Croizat, *Le Fédéralisme dans les démocraties occidentales*, Paris, Montchrétien, coll. « Clefs », 1999 [3^e ed.]; Dusan Sidjanski, « L'approche fédérative de l'Union européenne ou la quête d'un fédéralisme européen inédit », *Études et recherches*, Notre Europe, 14 juillet 2001 ; Olivier Beaud, *Théorie de la fédération*, Paris, PUF, coll. « Léviathan », 2007.

3. Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976 [édité au Livre de Poche, 1977].

4. Élie Barnavi et Krzysztof Pomian, *La Révolution européenne, 1945-2007*, Paris, Perrin, 2008.